

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Laeticia LELUE, Patricia LUCAS, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Coralie RAMBAUD, Béatrice VALADE.

Absent excusé : Marc VENDÉ.

Secrétaire de séance : Denis THIBAUT.

Ordre du jour : Délibérations à prendre :  
➤ Recrutement d'un agent saisonnier polyvalent.  
Questions diverses.

En raison du covid 19, Mr le Maire, informe que cette séance se déroulera à huis-clos.  
D'autre part, Mr le Maire demande l'ajout d'une délibération : accord à l'unanimité.

Lecture du précédent compte rendu.

**1) Délibérations à prendre :**

➤ **Recrutement d'un agent saisonnier polyvalent** : Mr le Maire expose que les années précédentes, une personne était recrutée afin de travailler durant l'été, au terrain de camping et à l'embarcadère, en complément des deux agents déjà présents.

Cette année, il est proposé de recruter un agent technique polyvalent afin de renforcer deux pôles : le service technique et le service tourisme durant 2 mois. Cette personne serait recrutée afin de pallier aux congés d'été des agents techniques et permettrait d'alléger le planning du personnel affecté au tourisme.

Le conseil municipal passe au vote qui donne : 3 abstentions et 11 voix « pour » le recrutement un agent saisonnier durant deux mois. Une fiche de poste sera créée pour cet agent.

➤ **Demande exceptionnelle des Astérides** : Mr le Maire précise qu'il souhaite ajouter cette délibération en raison de l'urgence de la décision à prendre, puis donne la parole au 1<sup>er</sup> adjoint :

Mr Thibault fait part au conseil municipal des échanges et de l'entrevu qui ont eu lieu avec le directeur de la société « Les Astérides » puis donne lecture d'un courrier dans lequel sont exposées leurs difficultés financières engendrées par le confinement national du 17 mars au 11 mai 2020 en raison du covid 19.

Concernant le centre d'hébergement, toutes les réservations ont été annulées à partir du 17 mars, entraînant un chiffre d'affaire néant, c'est pourquoi le directeur de ladite société sollicite la gratuité de 3 mois de loyer du centre d'hébergement : le conseil municipal, accepte à l'unanimité cette demande.

Concernant le restaurant scolaire : du 16 mars au 11 mai 2020, les écoles étant fermées, aucun repas n'a été pris à la cantine. Puis entre le 11 mai et le 22 juin, l'effectif a été réduit au maximum afin que la distanciation entre chacun puisse être respectée. En conséquence, les recettes attendues sont bien en deçà des prévisions tandis que les charges fixes ont été maintenues. C'est pourquoi, le directeur des Astérides demande au conseil municipal une facturation minimale de 30 repas par jour : le conseil municipal, accepte de payer aux Astérides, un forfait de 30 repas par jour du 12 mai jusqu'au 22 juin 2020, date de réouverture généralisées des écoles.

**2) Questions diverses :**

- 14 juillet : Mr le Maire fait savoir que la déclaration de tir du feu d'artifice a été demandée à la Préfecture, cependant celui-ci sera annulé si la sécurité des spectateurs ne peut être assurée.

- Situation de l'occupante du Centre Social et Culturel : Mr le Maire confirme qu'un logement lui est réservée à Maillezais. Cette personne étant depuis plusieurs jours sur la commune de Damvix, ses effets personnels ont été stockés et la serrure a été remplacée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Le Maire,  
Jean-Marie GELOT.



